



**Pôle
territorial**

Val de Garonne -
Guyenne - Gascogne



2024



RAPPORT D'ACTIVITE



SOMMAIRE

1. STRUCTURATION INSTITUTIONNELLE
2. LES MOYENS HUMAINS
3. LES MOYENS FINANCIERS
4. LA COMMUNICATION
5. LES ACTIONS
 - Aménagement de l'espace
 - Transition énergétique
 - Attractivité territoriale
 - Transitions sociétales
 - Les actions transversales
6. DELIBERATIONS ET DECISIONS DU PRESIDENT
7. RETOUR EN IMAGES





STRUCTURATION INSITUIONNELLE

LES INSTANCES DU POLE TERRITORIAL V3G

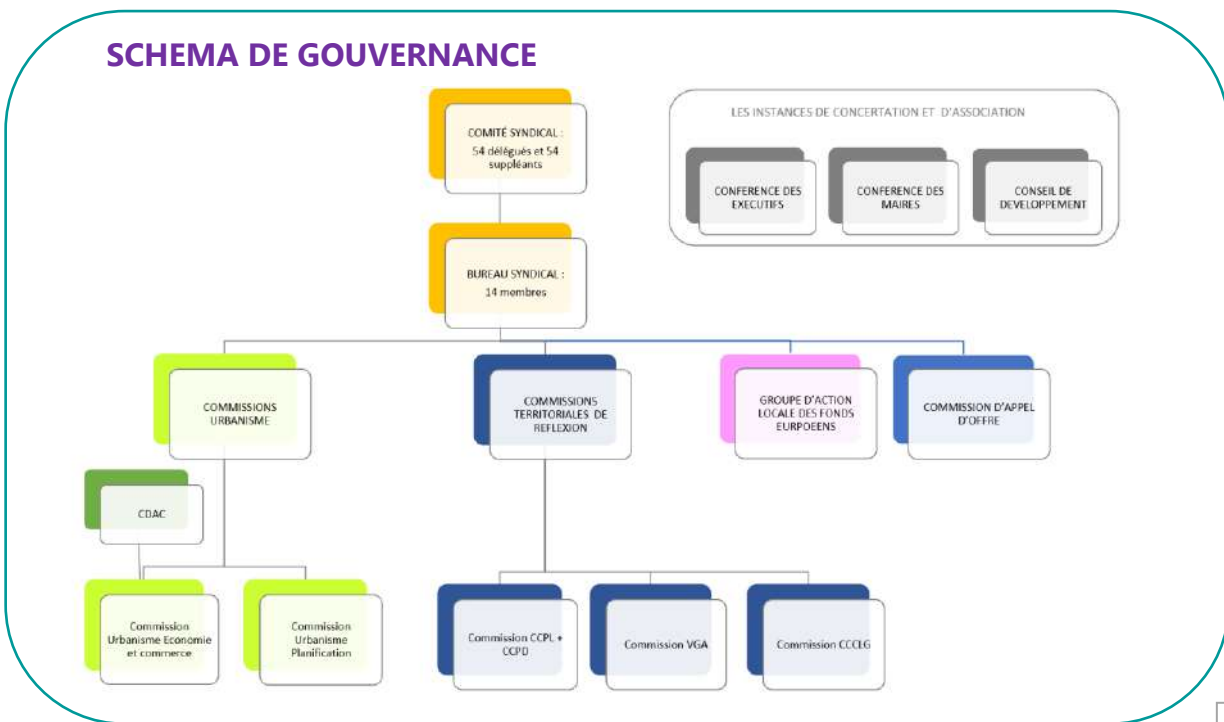
- 4** comités syndicaux
21 décisions
- 4** bureaux syndicaux
10 avis
- 4** Conférences des Exécutifs
- 2** Conférences des Maires
- 3** Commissions Urbanisme Planification
10 dossiers étudiés
- 0** Commissions territoriales
- 3** Réunions du Groupe d'Action Locale

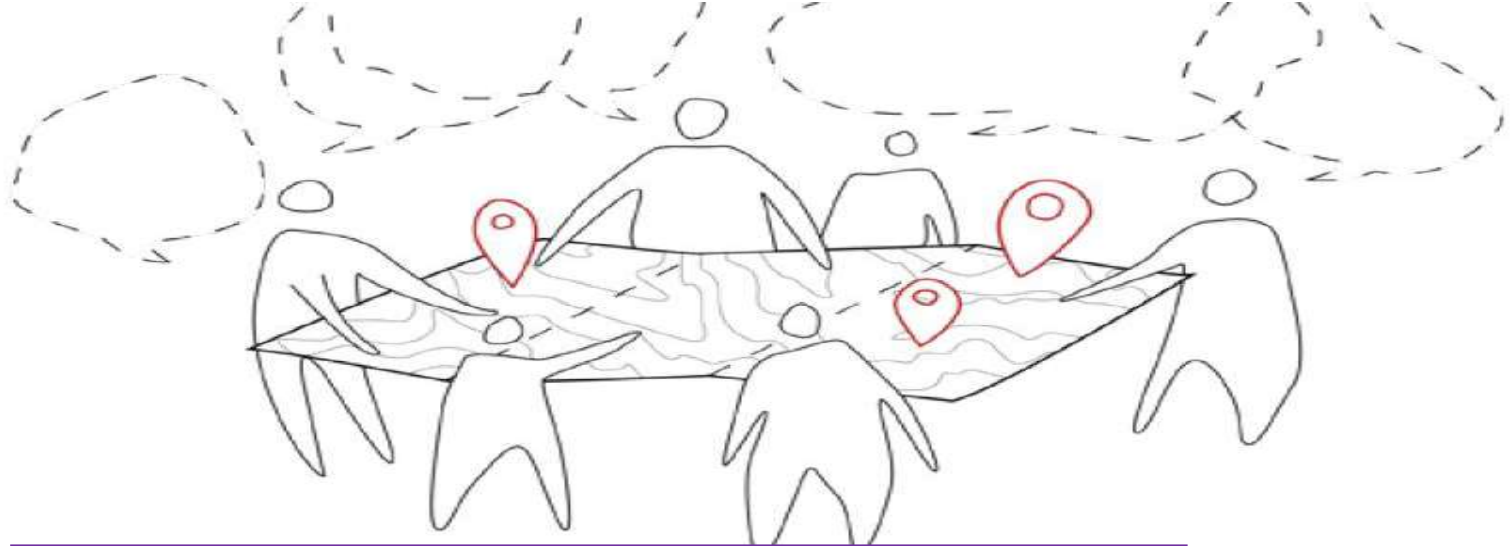
LE POLE TERRITORIAL V3G

- 54 délégués titulaires
- 54 délégués suppléants
- 1 bureau composé de 14 membres

2025 Perspectives

Mise en place du Conseil de Développement





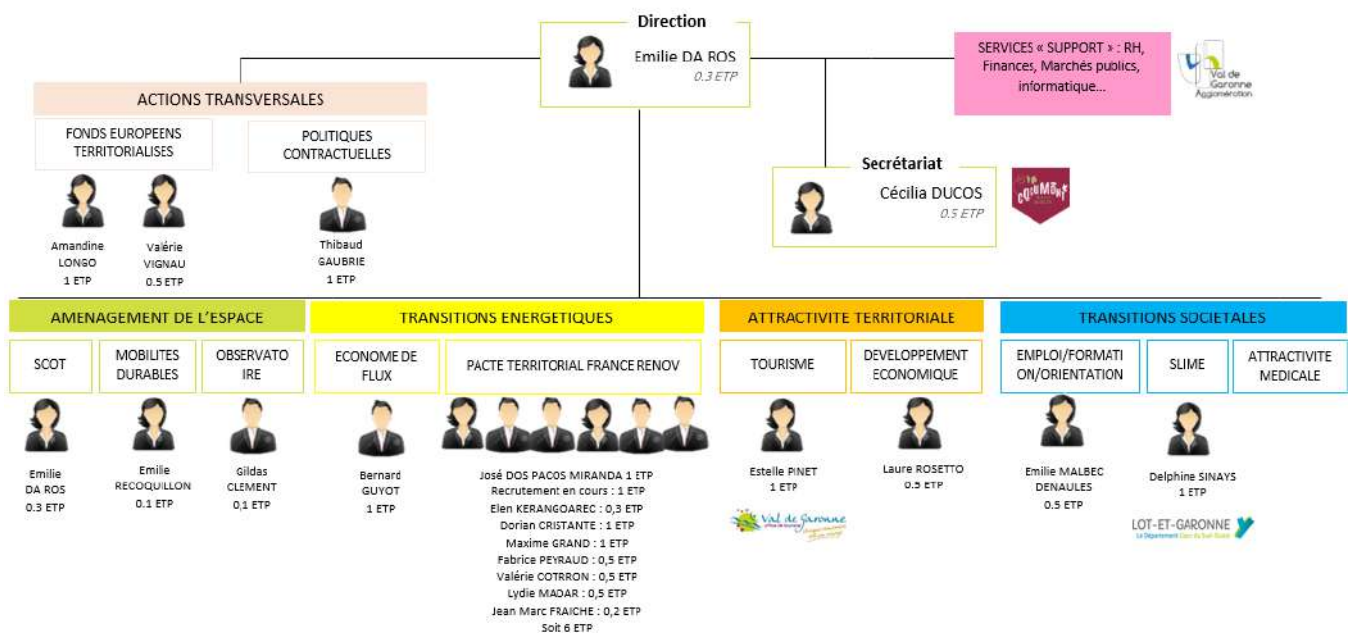
LES MOYENS HUMAINS

L'EQUIPE DU POLE TERRITORIAL

Le PETR dispose d'une équipe de 14 personnes affectées sur les missions du Pôle. Ces agents sont tous mis à disposition par :

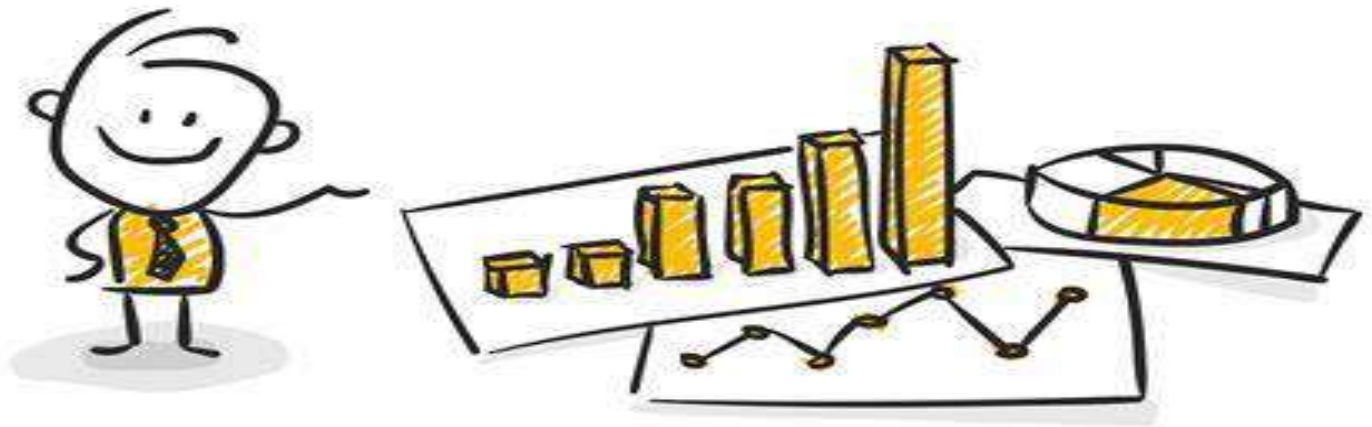
- Val de Garonne Agglomération : 12 agents
- L'Office de tourisme Val de Garonne : 1 agent
- Le Conseil Départemental : 1 agent

A cela s'ajoute un accompagnement technique des services « supports » de Val de Garonne Agglomération : marchés publics, finances, juridiques, communication, information, RH...



2025 Perspectives

- Poursuite du déploiement des actions à l'échelle du PETR et du lien avec les EPCI et les communes



LES MOYENS FINANCIERS : Bilan 2024

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Prestation de service/étude/recherche :	5 025.00 €
Assurance du syndicat :	2 101.23 €
Communication :	5 809.38 €
Charges diverse (réception, certificat...) :	1 323.85 €
Cotisations à la Fédération SCoT/CAUE/MAPA :	2 671,18 €
Charges de structure + actions collectives	75 048.36 €
Charges de personnel :	423 353.50 €
Amortissements :	32 699.15 €

548 031.65 € de dépenses

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Participation des EPCI :	
• Val de Garonne Agglomération :	215 925.50 €
• CC Coteaux et Landes de Gascogne :	44 184,00 €
• CC Pays de Lauzun :	37 180,50 €
• CC Pays de Duras :	20 454,00 €
Fonds européens	13 643.74 €
Participation Région	132 890.73 €
Participation département	63 745.00 €
DGD	32 000.00 €
Résultats reportés de 2023	29 952.47 €

589 972.94 € de recettes

COTISATION :
3,5€/hab

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Révision générale du SCOT :	12 000.00 €
Droits d'auteurs	2 460.00 €
Matériel pour plateforme de rénovation	704.97 €

15 344.97 € de dépenses

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

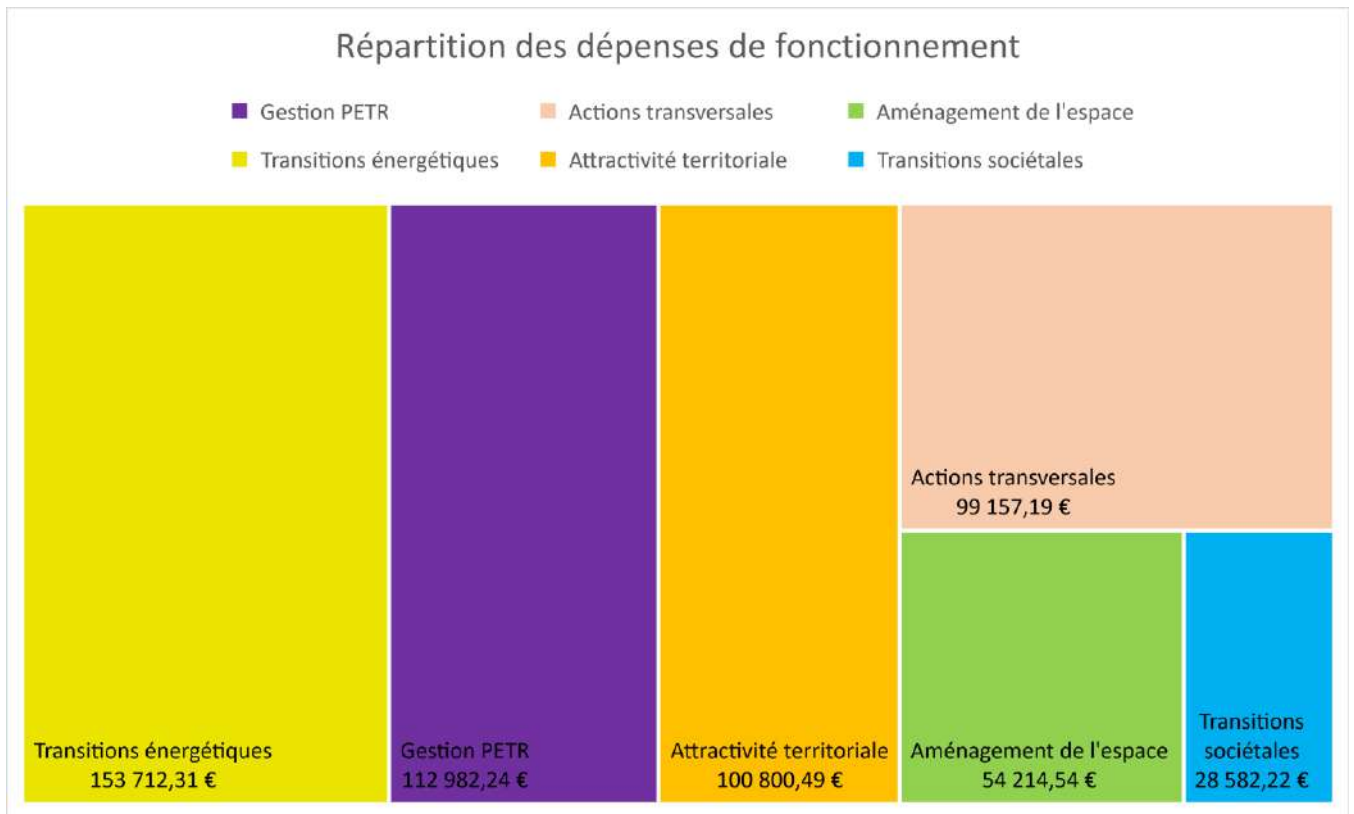
Résultats reportés de 2023	192 529.64 €
Amortissements	32 699.15 €
FCTVA	5 944.80 €

231 173.59 € de recettes

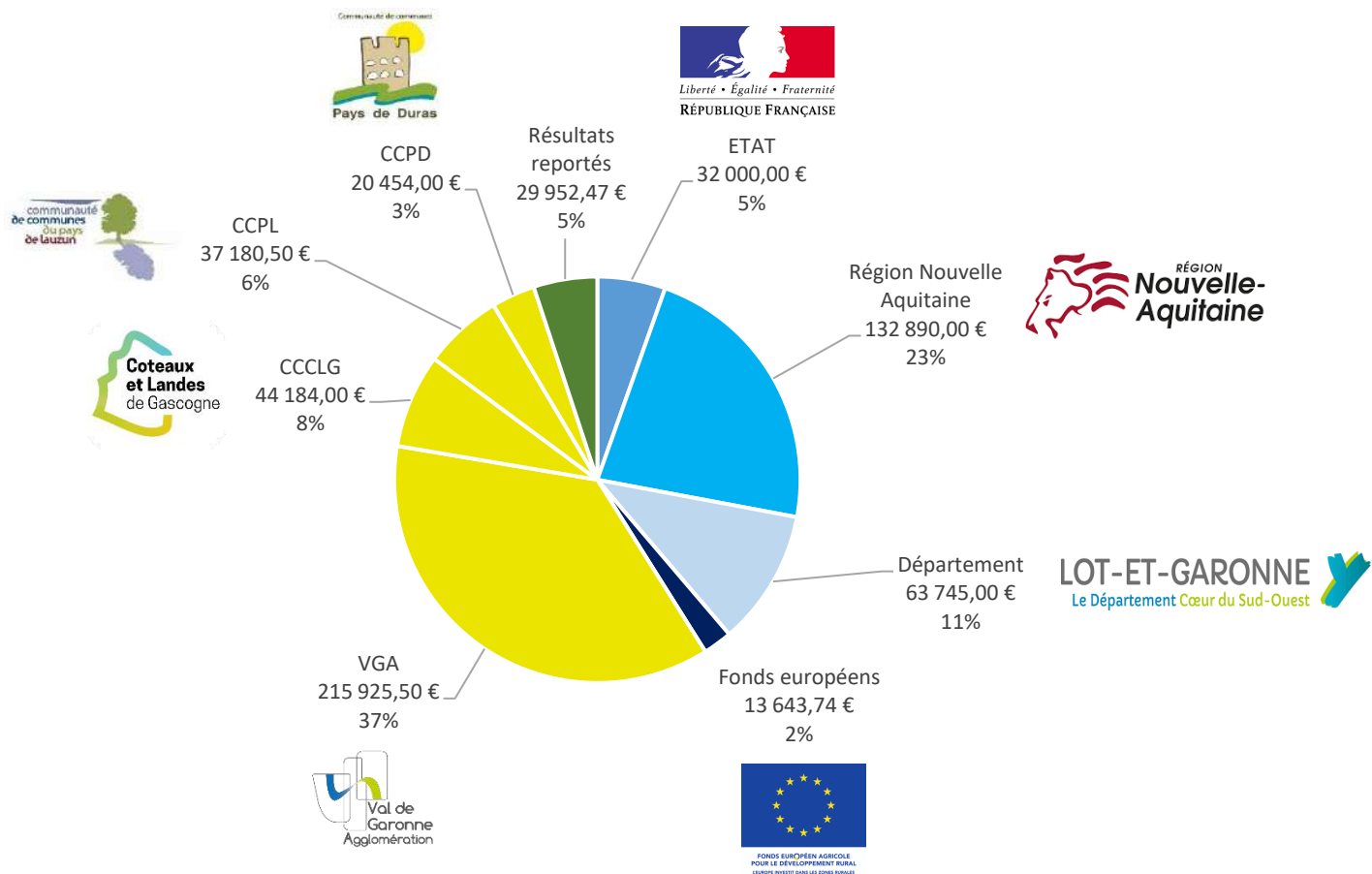
UN EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE 41 941.29 €

UN EXCEDENT D'INVESTISSEMENT DE 215 828.62 €

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 548 000 €



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 590 000 €





COMMUNICATION



COMMUNIQUER AUPRES DES EPCI

L'AGENDA

Tous les mois, un agenda qui retrace les réunions du Pôle est envoyé aux 4 EPCI.

LE SITE INTERNET

Mise à jour de notre page dédiée sur le nouveau site de VGA

LA PRESSE EN PARLE

URBANISME La révision du SCOT annonce un tournant majeur en Maramonais
Le schéma de cohérence territoriale, vieux de 10 ans, va connaître une révision majeure et sera étendu à quatre intercommunalités de l'ouest du département.

En matière d'urbanisme, un grand projet est plus attendu que jamais. C'est celui de la révision du schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la communauté d'agglomération Val de Garonne. Ce document, vieux de dix ans, va connaître une révision majeure et sera étendu à quatre intercommunalités de l'ouest du département.

« Notre Lot-et-Garonne »

Lors de la réunion publique concernant la présentation du Schéma de Cohérence Territoriale, plusieurs citoyens et représentants de collectivités locales, très impliqués, ont vivement insisté sur le fait que le développement des projets photovoltaïques sur le territoire maramonais est en phase avec les attentes des citoyens.

« Notre Lot-et-Garonne »

Pour les citoyens présents, les Lot-et-Garonnais ont été très impliqués par les actions de concertation et les ateliers de concertation. Ils ont exprimé leurs attentes et leurs inquiétudes, notamment en ce qui concerne la désertification à cause de la déforestation et le tourisme de masse.

« L'agricolvaïque en question »

« On aura beaucoup moins la possibilité de construire »

Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la communauté d'agglomération Val de Garonne va connaître une révision majeure et sera étendu à quatre intercommunalités de l'ouest du département.

« On aura beaucoup moins la possibilité de construire »

Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la communauté d'agglomération Val de Garonne va connaître une révision majeure et sera étendu à quatre intercommunalités de l'ouest du département.

LES CAHIERS DU TERRITOIRE

Diffusion du 3^{ème} volume des cahiers du territoire sur le thème de la artificialisation des sols

LES CAHIERS DU TERRITOIRE
Vieille stratégique du Pôle territorial

Le bilan triennal de l'artificialisation des sols

QUI DOIT ETRE ÉTABLI CE RAPPORT ?

QUI DOIT ÉTABLI CE RAPPORT ?

QUAND DOIT ÊTRE ÉTABLI CE RAPPORT ET SUR QUELLE PÉRIODE ?

QUE DOIT CONTENIR CE RAPPORT ?

QUELLES SONT LES SOURCES D'INFORMATION DISPONIBLES POUR CE RAPPORT ?



LES ACTIONS RELATIVES A L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE :

Le SCoT et la planification territoriale

LA REVISION GENERALE DU SCOT

RAPPEL : Par délibération en date du 09 décembre 2019, le Pôle territorial a lancé la révision générale de son SCoT, à l'échelle de son territoire élargi.

LES GRANDES ETAPES SUR 2024

VALIDATION DU PAS (Projet d'Aménagement Stratégique)

28/10/2024 : Débat en comité syndical sur le PAS, intégrant l'objectif de réduction de la consommation foncière fixé par le SRADDET Nouvelle Aquitaine : - 51 %.

VALIDATION DU DAACL (Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique)

10/12/2024 : Présentation et validation du DAACL en comité syndical. Ce document a fait l'objet d'une large concertation des communes et EPCI.

REUNIONS PUBLIQUES

Concertation de la population sur le projet stratégique du SCOT à travers l'organisation de 3 réunions publiques et de la diffusion d'une Lettre du SCOT: Marmande le 09/10/2024, Bourgoynague le 21/10/2024 et au siège de la CCCLG le 30/10/2024



2025 Perspectives

- Arrêt du projet de SCOT et concertation du public

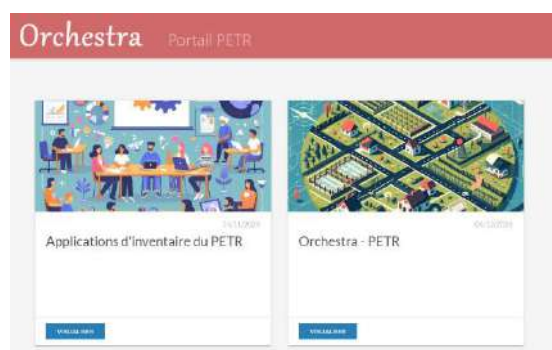


LES ACTIONS RELATIVES A L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE : *L'observatoire territorial*

L'OBSERVATOIRE DU PETR

Déploiement d'un observatoire territorial à l'échelle du Pôle territorial

Un outil simple d'utilisation et interactif



POUR LES FONDS EUROPEENS

Recensement par chaque commune des panneaux d'agglomération de son bourg permettant d'identifier les périmètres éligibles aux subventions des fonds européens



POUR LE SUVI DE LA CONSOMMATION FONCIERE

Identification de la consommation foncière sur la période 2011-2021 et de la consommation de 2022-2024.



TRAVAIL AUTOUR DE L'ATLAS DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Réalisation, en partenariat avec la Banque des Territoires, d'un atlas des zones d'activités économiques du territoire





LES ACTIONS RELATIVES A L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE : *Les mobilités durables*

REFLEXION SUR LES MOBILITES DURABLES

Sur cette thématique, l'année 2024 a été marquée par la mise en place d'un **service de navettes intercommunautaires** dans le cadre du Garorock 2024.

Au système de dessertes du festival existant, a été ajouté en 2024 deux nouvelles navettes à destination de Lévignac de Guyenne et Duras pour la CCPD et Miramont-de-Guyenne et Lauzun pour la CCPL. Ces nouvelles navettes ont concerné des trajets retours sur les quatre soirs du festival et ont permis de transporter 36 festivaliers.

Sur l'ensemble du territoire, ce sont 30 communes qui ont été desservies et 2672 festivaliers transportés.

Par ailleurs, le PETR participe au Réseau technique départemental « Mobilités »



2025 Perspectives

- Poursuivre la mise en place de navettes à l'occasion du Garorock, en développant une nouvelle liaison sur Coteaux et Landes de Gascogne.
- Préparation d'un Contrat Opérationnel de Mobilité avec la Région Nouvelle-Aquitaine

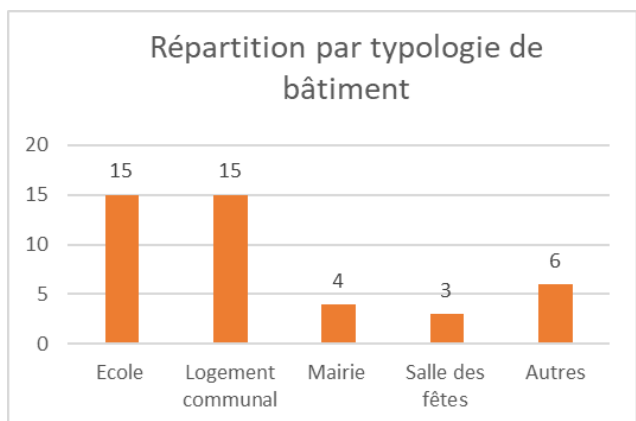
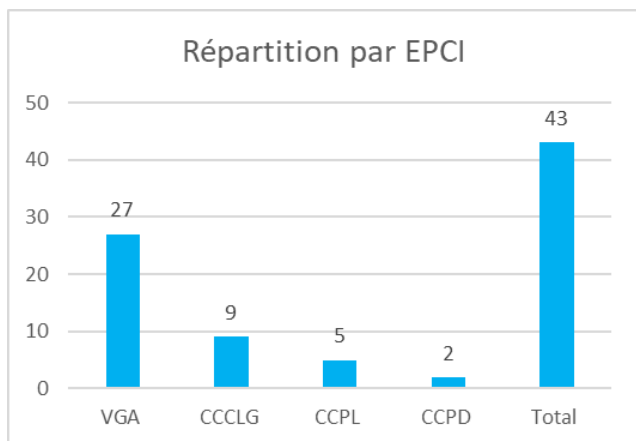


LES ACTIONS RELATIVES A LA TRANSITION ENERGETIQUE : L'économe de flux

ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES DANS LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS

L'économe de flux accompagne les communes dans l'optimisation des performances énergétiques de leurs bâtiments. Il réalise des diagnostics énergétiques, conseille les communes dans les travaux de rénovation énergétique à réaliser, les guide dans leurs recherches de subventions.

En 2024, il est intervenu sur 43 bâtiments, dont 15 écoles, qui ont fait l'objet de visites et d'audit.



2025 Perspectives

- Poursuivre la mise en place du dispositif avec la réalisation d'une quarantaine de diagnostic énergétique sur l'ensemble du territoire.
- Etablir un bilan des actions menées suite aux diagnostics réalisées les années passées



LES ACTIONS RELATIVES A LA TRANSITION ENERGETIQUE : *La plateforme de rénovation énergétique*

LA PLATEFORME DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT

Aussi appelée Espace Conseil France Rénov', la plateforme constitue un guichet unique ayant pour objectif de conseiller et accompagner des ménages tout au long de la démarche de rénovation énergétique afin de massifier la rénovation énergétique globale, performante et bas carbone des logements et réduire les passoires thermiques en facilitant l'accès aux aides et dispositifs financiers.

Sur l'année 2024, les équipes en charge de la plateforme ont mené **1 361 actes**.

- Les actes correspondent à toutes les actions réalisées et sont de différents types. Ils peuvent constituer un simple conseil de premier niveau (713 sur l'année), comme un conseil personnalisé plus approfondi (642 réalisés), ou encore un véritable accompagnement dans la conception et la réalisation du projet (6 accompagnements).

Pour faire connaître le service, les équipes ont mené différentes actions de communication sur l'année :

- Participation à la Journée de Nationale de Lutte contre la Précarité Energétique
- Petit-déjeuner avec les pros de l'immobilier et du bâtiment à Beaupuy et au Grézet-Cavagnan
- Publications à destination des professionnels (article dans l'agenda CAPEB)
- Diffusion d'un film promotionnel dans les cinémas
- Rénov' Tour au sein des magasins de matériaux / bricolage
- Participation au 3^{ème} Salon des matériaux bio et géo sourcés organisé par la CAPEB.



Animation en collaboration avec les caisses de retraite complémentaires Agirc-Arrco « Habiter Bien - Habiter Malin »



LES ACTIONS RELATIVES A LA TRANSITION ENERGETIQUE : *Le Programme d'Intérêt Général*

LE PROGRAMME D'INTERET GENERAL « PRECARITE ENERGETIQUE ET LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE »

Il consiste en un accompagnement technique, administratif et financier des propriétaires privés. Il a pour but d'améliorer les conditions d'occupation des logements (habitat indigne, amélioration énergétique, adaptation des logements au handicap ou au vieillissement). Il cible les propriétaires occupants sous conditions de ressources très modestes et modestes, les propriétaires bailleurs sous condition de conventionner les logements.

Sur 2024 :

176 dossiers ont été déposés par des propriétaires occupants, pour 120 dossiers agréés. Ces dossiers soutenus ont représenté 5 255 157€ de travaux envisagés, dont 3 066 594€ pour les 120 dossiers agréés.

3 609 334€ de subventions ont été sollicitées auprès des services de l'Anah, et 2 180 342€ ont déjà été engagées.

Concernant les appuis des collectivités, 168 000€ de subventions ont été sollicitées et 114 000€ ont été engagées.

1 dossier a été déposé par un propriétaire bailleur. Le dossier a été agréé et représente 39 096€ de travaux envisagés. Il a bénéficié de 10 402€ de subvention de l'Anah et de 1 000€ de subvention de la collectivité.

2025 Perspectives

- Mise en place du Pacte Territorial France Rénov' - service public de la rénovation de l'habitat. Nouveau cadre de contractualisation fusionnant le PIG et la plateforme de la rénovation énergétique.



LES ACTIONS RELATIVES A L'ATTRACTIVITE TERRITORIALE :

Le développement touristique

L'année 2024 a été marquée par le recrutement d'une chargée de mission touristique au PETR. Son arrivée a notamment permis de relancer ou mettre en place toute une série d'actions pour valoriser la destination touristique Val de Garonne Guyenne Gascogne.

- Accompagnement des porteurs de projets touristiques, avec notamment l'élaboration d'un « Guide pour le porteur de projet ». Ce guide a pour but de présenter un premier niveau de réglementation dans le cadre de la création d'hébergements touristiques ainsi que les aides financières disponibles pour accompagner les porteurs de projet. Il a été mis en ligne en fin d'année 2024.
- Réalisation d'un reportage photographique de sites d'intérêt touristique à l'échelle du territoire
- Commercialisation de l'offre touristique, à travers la réactualisation de la brochure « Excursions à la journée » pour les groupes, qui propose 9 circuits de visite. Une centaine de groupe a été accueillie sur le territoire en 2024.



- Création d'un parcours touristique dédié au peintre Giovanni Masutti (parcours qui concerne 19 communes du Pôle territorial).

2025 Perspectives

- Mise en place du Pass' Ambassadeur
- Devenir référent « Tourisme Durable »
- Travaux sur le développement d'un observatoire touristique à l'échelle du PETR



LES ACTIONS RELATIVES A L'ATTRACTIVITE TERRITORIALE : *Le développement économique*

Schéma foncier et immobilier :

- Réalisation d'une étude de programmation sur six friches industrielles, dans le cadre d'une convention entre l'EPF Nouvelle Aquitaine et VGA. A fin 2024, trois friches sont encore à l'étude. L'objectif est de retenir une friche et de proposer des scénarios d'aménagement.
- Inventaire des zones d'activités au sein des 4 EPCI - 80 zones répertoriées sur l'ensemble du territoire du Pôle territorial
- Définition d'une feuille de route sur la stratégie foncière de VGA (densification / optimisation / requalification / extension)

Territoire d'industrie - Organisation de la semaine de l'industrie :

Cet événement national est organisé sur le territoire depuis 2018. En 2024, il a notamment permis de mettre en avant la participation des femmes dans les métiers de l'industrie. A travers une série d'actions (soirée rencontre, animation virtuelle, jeu vidéo, ateliers pratiques, visites de plateaux techniques, café de l'emploi, etc.), l'événement a permis d'ouvrir et de faire découvrir les métiers de l'industrie à un large public.



Mise en place d'une Action Collective de Proximité (ACP) :

L'ACP est un dispositif régional d'appui aux commerces de proximité. L'année 2024 a concerné la réalisation d'un diagnostic du commerce et de l'artisanat sur le territoire et l'élaboration de la stratégie du dispositif (règlement, éligibilité, maquette financière, etc.). L'appui aux commerces à travers ce dispositif portera sur trois volets :

- Des bilans-conseils
- Des subventions d'investissements
- Des actions collectives

Le recrutement d'un prestataire qui réalisera les bilans-conseil est en cours de réalisation.

2025 Perspectives

- Lancement des aides du dispositif ACP
- Une étude sur les « aménagements durables » des parcs d'activités sera lancée en 2025



LES ACTIONS RELATIVES AUX TRANSITIONS SOCIETALES : *L'emploi et la formation*

FAVORISER LA RENCONTRE ENTRE LES EMPLOYEURS ET LES CANDIDATS :

Organisation d'événements permettant aux employeurs et aux personnes en recherche d'emploi de se rencontrer, en favorisant l'équité territoriale et en développant « l'aller vers » : Garonn'Emploi, Cafés de l'emploi, Job dating, Village de l'emploi lors du Garorock,...



CONTRIBUER A DEVELOPPER L'OFFRE DE FORMATION DU TERRITOIRE ET A PROMOUVOIR LES OFFRES DISPONIBLES :

Découverte des métiers :

- 2 journées de découverte des métiers organisés dans la cadre du salon Garonn'emplois : 9 établissements scolaires mobilisés, soit 30 classes présentes et plus de 800 élèves en visite.
- Rallye des métiers : visite d'entreprises et de plateaux techniques de formation organisés pour les établissements scolaires volontaires sur le territoire. Cet événement a concerné 3 établissements scolaires, soit 12 classes en visite et plus de 330 élèves présents.
- Semaine de l'industrie du 18 au 29 novembre 2024 : visites d'établissements scolaires, découverte de métiers, visite de plateaux techniques, animation atelier, job-dating...
- Prise en charge des transports en bus afin de faciliter la participation des élèves

Déploiement de formations :

- Licence « gestion des organisations » : 13 stagiaires
- Licence professionnelle « coordinateur de projet en insertion sociale et professionnelle » n'a pas pu être lancée en 2024 en raison des difficultés à trouver des lieux d'accueils pour l'alternance.

PARTICIPER A LA MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS RELATIFS AUX COMPETENCES ET A L'EMPLOI :

La cellule opérationnelle métiers en tension : rencontre tous les mois entre les acteurs de l'emploi local (Sous-préfecture, Région, VGA, France Travail, Mission Locale Moyenne Garonne, Cap emploi) afin d'échanger sur les besoins de recrutement, l'offre de formation locale, la promotion des métiers, et coordonner les actions et agendas.

Le Comité Local Ecole - Entreprise (CLEE) : Suivi et coordination des trois groupes de travail thématiques :

- o L'information et l'orientation
- o L'accueil des stages
- o L'image des métiers et des entreprises

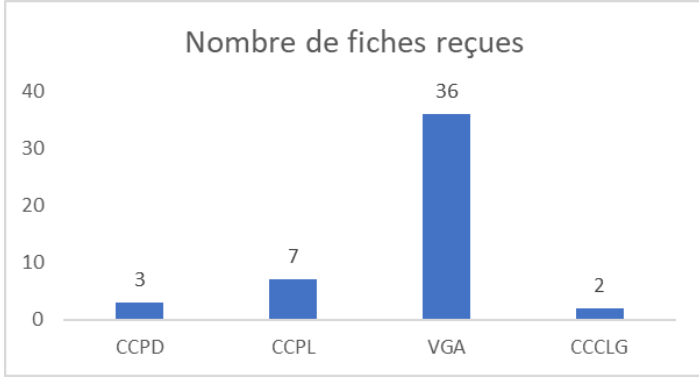
Mise en œuvre de la journée du CLEE le 7 novembre 2024 avec 40 partenaires : visite d'une entreprise, restitution des travaux des 3 groupes, conférence-débat.

2025 Perspectives

- Poursuite des actions et événements sur l'emploi, la formation et l'orientation
- Animation du Comité Local Ecole-Entreprise (CLEE)
- Rencontres techniques avec les services publics de l'emploi local



LES ACTIONS RELATIVES AUX TRANSITIONS SOCIETALES : *Le SLIME*



2024 a été la première année de mise en œuvre du « **Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie - SLIME** ».

Ce dispositif départemental est le fruit d'un partenariat entre le Département de Lot-et-Garonne, Val de Garonne Agglomération et le Pôle territorial Val de Garonne Guyenne Gascogne.

L'objectif du SLIME est d'aller vers les ménages et mobiliser les professionnels œuvrant contre la précarité énergétique, cela à travers un diagnostic de l'habitat (via 2 visites), puis de l'orientation et de l'accompagnement.

Sur le territoire du Pôle territorial, c'est une agente du Département de Lot-et-Garonne qui est accueillie dans les locaux de Val de Garonne Agglomération pour déployer le dispositif.

Sur l'année, 48 fiches de repérage ont été transmises, 35 ont fait l'objet d'une première visite de diagnostic et 21 des deux visites. La quasi intégralité des interventions a fait l'objet d'un soutien appuyé, c'est-à-dire un appui poursuivi après les deux visites et le rapport de diagnostic (liaison avec le propriétaire, lien vers les organismes pour les travaux, médiation, etc.).

En complément des conseils et accompagnements dans les démarches, le SLIME peut fournir aux demandeurs des petits équipements pour pallier quelques problèmes de l'habitat (mitigeur, bas de porte isolant, etc.).

2025 Perspectives

- Poursuite du déploiement du dispositif
- Faire connaître le dispositif pour capter les éventuels bénéficiaires



LES ACTIONS RELATIVES AUX TRANSITIONS SOCIETALES : *L'attractivité médicale*

Dans le cadre du Contrat de développement et de transitions signé avec la Région Nouvelle-Aquitaine, le Pôle territorial porte un chantier clé intitulé « Renforcer l'attractivité médicale du Val de Garonne Guyenne Gascogne ».

En 2024, un diagnostic sur la présence médicale sur le territoire a été réalisé. Il a permis de chiffrer et mettre en évidence une situation constatée et très préoccupante :

- Sous-représentation des professions médicales sur le territoire
 - 51 médecins pour 100 000 hab. sur V3G (CD47 = 62 ; RNA = 96 ; France = 83)
- Forte baisse du nombre de médecins au cours des 5 dernières années (2018-2023)
 - -20% sur V3G (CD47 = -15% ; RNA = -2% ; France = -6%)
- Une part importante des médecins proche de la retraite
 - 58% des médecins ont plus de 60 ans sur V3G (CD47 = 42% ; RNA = 28% ; France = 31%)
- Une accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes inférieure aux moyennes départementale, régionale et nationale.

Face à cette situation, les élus des 4 EPCI du Pôle territorial se sont accordés sur des axes de travail (soutien aux CPTS, agrément MSU, hébergement) et des premières actions seront mises en œuvre en 2025.

2025 Perspectives

- Mener des actions de sensibilisation à l'agrément MSU pour les médecins généralistes du territoire
- Mener une réflexion sur un habitat partagé pour des professionnels du médical



LES ACTIONS TRANSVERSALES : *Les fonds européens*

LE PROGRAMME LEADER 2014-2022

Sur l'année 2024 :

- Toutes les demandes de paiement ont été transmises
- 17 opérations en attente de paiement
- 27 opérations payées
- 54 opérations accompagnées



La totalité de la dotation a été attribuée : 1 694 614.50 €

L'utilisation de la maquette est à 98.93 % suite à l'envoi des dernières demandes de paiement (abandon d'un projet, désengagement sur quelques dossiers qui ne permettent pas d'atteindre les 100%).

97 projets soutenus sur la durée du programme



LE PROGRAMME DES FONDS EUROPEENS TERRITORIALISES 2021-2027

- 3 Réunions du Groupe d'Action Locale
- 14 projets présentés avec avis d'opportunité favorable
- 1 projet sélectionné (demande de subvention instruite et validée)

2025 Perspectives

- Paiement des premiers projets
- Lancement du projet de coopération

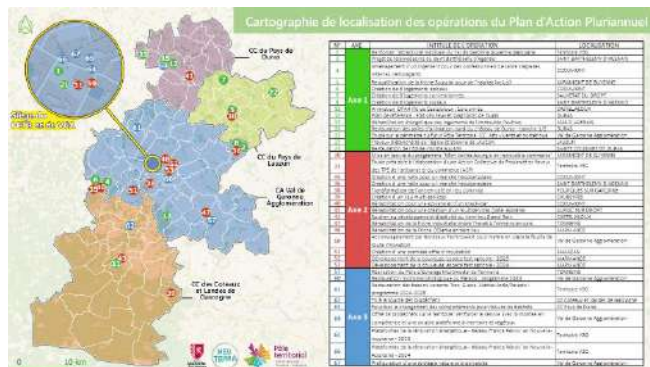


LES ACTIONS TRANSVERSALES : *Les politiques contractuelles*

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025

En 2023, le Pôle territorial et les EPCI membres signés avec la Région Nouvelle-Aquitaine le Contrat de développement et de transition du Val de Garonne Guyenne Gascogne couvrant la période 2023-2025. Le deuxième comité de pilotage du contrat s'est tenu le 16 décembre 2024. Il a permis de présenter les réalisations de l'année :

- 16 projets soutenus par la Région Nouvelle-Aquitaine, pour un montant d'aide de 1 037 388€. Depuis 2023 et le démarrage du contrat, ce sont 38 projets qui ont été appuyés pour une intervention totale de 2,5 M€, représentant un volume d'investissements de 25 M€
- 5 projets ont été rajoutés au plan d'actions du contrat
- 2,5 ETP d'ingénierie ont été soutenus par la région.



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Par une circulaire du 29 septembre 2023, le contrat de relance et de transition écologique a été renommé « contrat de réussite pour la transition écologique ». Il a vocation à devenir un véritable outil pour la territorialisation de la planification écologique.

Cette évolution préfigure des changements dans le suivi, le pilotage, la gouvernance du dispositif, qui seront mis en œuvre en 2024, dès la mise en place d'une méthode de travail avec les services de l'Etat.



2025 Perspectives

- Poursuite de l'accompagnement des projets
- Réflexion avec la région sur la suite du contrat
- Evaluer et actualiser le CRTE, notamment au regard des conclusions de la Conférence des parties régionale sur la transition écologique
- Recenser les demandes de DETR et de DSIL prévues en 2024



LES ACTES DE LA COLLECTIVITE

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibérations du Comité Syndical du 26 mars 2024

- D2024.A01 - Présentation du rapport d'activité 2023 du Pôle territorial
- D2024.A02 - Présentation du compte de gestion 2023
- D2024.A03 - Approbation du compte administratif 2023
- D2024.A04 - Affectation des résultats 2023
- D2024.A05 - Approbation du budget supplémentaire 2024
- D2024.A06 - Convention de mise à disposition des services de VGA au profit du pôle territorial 2024
- D2024.A07 - Modification de la demande de subvention pour les frais de fonctionnement du programme FET 2021-2027 du Pôle territorial Val de Garonne Guyenne Gascogne
- D2024.A08 - Motion relative à la nouvelle carte France Ruralité Revitalisation

Délibérations du Comité Syndical du 08 juillet 2024

- D2024.B01 - Avis sur le projet de modification du SRADDET Nouvelle Aquitaine
- D2024.B02 - Avis sur le projet de schéma Régional des Carrières de Nouvelle Aquitaine

Délibérations du Comité Syndical du 28 octobre 2024

- D2024.C01 - Débat et rapport d'Orientations Budgétaires 2025
- D2024.C02 - Nouveau débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT
- D2024.C03 - Action collective de proximité : Mise en œuvre du dispositif

Délibérations du Comité Syndical du 10 décembre 2024

- D2024.D01 - Fixation du montant des cotisations pour l'année 2025
- D2024.D02 - Budget primitif du Pôle territorial Val de Garonne Guyenne Gascogne 2025
- D2024.D03 - Adhésion à l'Association des marchés Publics d'Aquitaine pour l'année 2025
- D2024.D04 - Adhésion au Conseil d'Architecture d'urbanisme et de l'environnement de Lot et Garonne pour l'année 2025
- D2024.D05 - Adhésion à la Fédération Nationale des SCoT pour l'année 2025
- D2024.D06 - Convention entre l'Office de Tourisme Val de Garonne et le Pôle territorial dans le cadre de l'animation touristique pour l'année 2025
- D2024.D07 - Convention de mise à disposition de services entre VGA et le Pôle territorial pour l'année 2025
- D2024.D08 - Programme d'Intérêt Général pacte territorial France Rénov

DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

Délibérations du Bureau Syndical du 27 mai 2024

- DB 2024-01 : Avis sur la modification de droit commun n°1 du PLU de Marcellus
- DB 2024-02 : Avis sur la modification de droit commun n°1 du PLU de Gontaud de Nogaret
- DB 2024-03 : Avis sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Clairac

Délibérations du Bureau Syndical du 24 juin 2024 :

- DB 2024-04 : Avis sur la modification simplifiée n°2 du PLU de Duras
- DB 2024-05 : Avis sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Caubon Saint Sauveur

Délibérations du Bureau Syndical du 30 septembre 2024 :

- DB 2024-06 : Avis sur la saisine ou non de la CDAC pour la création d'un local commercial comprenant 3 cellules à Marmande
- DB 2024-07 : Avis sur la déclaration de projet de la commune de Fargues sur Ourbise valant mise en compatibilité du PLU de Clairac
- DB 2024-08 : Avis sur la révision allégée n°2 du PLU de Samazan
- DB 2024-09 : Avis sur la modification simplifiée n°4 du PLU de Sainte Bazeille
- DB2024-10 : Avis sur la modification simplifiée simplifiée n°1 du PLUi Lot et Tolzac

Délibérations du Bureau Syndical du 13 décembre 2024 :

- Pas de délibérations
-



DECISIONS DU PRESIDENT

- DP 2024-01 : validation plan de financement et demande de subventions pour les frais d'ingénierie 2024
- DP 2024-02 : Avenant n°1 à la convention de partenariat avec le Groupement d'Intérêt Public Aménagement du territoire et gestion des risques pour la mise à disposition de données numériques
- DP 2024-03 : convention d'accompagnement du CAUE 47 dans le cadre de la révision générale du SCoT 204-2025
- DP 2024-04 : Nouveau contrat d'assurance avec la SMACL
- DP 2024-05 : Demande de subvention pour les frais de fonctionnement du programme FET 2021-2027 du PETR pour l'année 2024
- DP 2024-06 : Avenant n°3 au marché public de la révision générale du SCoT
- DP 2024-07 : Convention de mise à disposition des services de la commune de Cocumont au profit du PETR
- DP 2024-08 : Convention d'accompagnement du CAUE47 dans le cadre du programme des fonds européens territorialisés 2021-2027 / Avenant 1



RETOUR EN IMAGES SUR 2024





Pôle V3G

POLE TERRITORIAL VAL DE GARONNE GUYENNE GASCOGNE

Maison du Développement
Place du Marché
47 200 MARMANDE
05 53 20 40 59
poleterritorialv3g@valdegaronne.fr



Communauté de communes

